N° 5210 — 3e Année — CINQ CENTIMES — Mercredi 31 Mars 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
GUBAIX, cb. rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

LA VERITE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75
LOCALES . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 30.

Téléphone

LES POTINS de la mère Pipelet

Il faut convenir que nous traversons une période bien singulière.

On vient de rouvrir l'histoire de Panama et ce pétard — qui menace de faire long feu — met en ébullition toutes les cervelles.

On annonçait l'exécution d'un tas de chéquards; le ministère, disait-on, allait *procéder à une épuration complète.*

Sa formule tenait dans ces mots suggestifs: *Ville et tout.*

Or, pour l'instant, la devise « *Ville* » apparaît comme une simple formule marseillaise.

On voudrait peut-être aller vite, mais les circonstances semblent enrayer le mouvement primitif qui prend décidément les allures d'un faux départ.

La deuxième formule *Tout*, subit, elle aussi, une appréciable diminution d'importance.

Les charrettes étaient — à entendre certains réactionnaires bien informés — à la porte du Palais-Bourbon.

Les compromis allaient être là dedans enfassés comme des harengs dans une caque. On parlait presque de convertir un pavillon de caserne en prison provisoire, la place pouvant manquer pour recevoir la masse des panamistes.

Or, pour l'instant, ils sont au total quatre avec lesquels personne ne veut plus se battre.

La *Libre Parole* qui, pendant quelques heures, aura été prise aussi au sérieux que les Evangiles, avait indiqué que quatre députés nouveaux allaient agrémenter la deuxième charrette.

Et ces députés étaient désignés par leur nom. Cédant: MM. *Rouvier, Julien,* Clovis Hugues et Goirand.

Le *Gaulois* de son côté en avait désigné un cinquième: M. Salis.

Les députés incriminés n'ont pas voulu attendre que M. le garde des sceaux ait en mains les pièces nécessaires pour réclamer contre eux la suspension de l'immunité parlementaire.

Sous l'empire d'une vive indignation, ils ont successivement demandé à la Chambre d'accorder sans hésitation, au ministre de la justice, l'autorisation de les poursuivre.

M. le garde des sceaux, fort gêné, a fait remarquer qu'il n'était saisi contre les députés cités par le *Gaulois* et la *Libre Parole*, d'aucune demande du Procureur Général et que l'immunité parlementaire ne pouvait être suspendue sur la seule demande d'un député la sollicitant.

Il fallait l'intervention de la justice et la justice n'intervenait pas.

Il résulte de cette situation très bizarre, que des journaux parisiens mettent en accusation des députés que la justice se refuse de traduire à sa barre n'ayant rien à leur reprocher.

Nous semblons décidément, entrer dans le domaine du vaudeville et le carnet d'Arton commence à nous apparaître comme une sorte de scénario dramatique à l'usage du théâtre de guignol.

Quoi! c'est sur la foi du carnet de cette brillante tripouille qu'on provoque en ce moment une émotion considérable en France?

Arton a écrit au crayon des noms sur sa liste et il suffit de cela pour classer parmi les suspects, les personnalités désignées par lui.

C'est un peu raide! comme dirait M Salis.

Du reste, examinons un peu les nouveaux incriminés:

L'un d'eux, M. Clovis Hugues, aurait reçu 3,000 francs, non pas directement, mais par un intermédiaire.

Et naturellement, le carnet d'Arton n'indique pas l'intermédiaire en question.

C'est ce brave Clovis Hugues qui *doit* avoir reçu.

Par conséquent, c'est lui seul qui figure sur le calepin.

Cherchez l'intermédiaire? Voilà la question.

C'est déjà suffisamment comique.

Le deuxième est M. Salis.

Or, ce dernier n'a pas cessé un seul instant d'être un des adversaires les plus acharnés du Panama. Membre de deux *commissions successives*, il a *constamment* pris parti contre le projet de MM. de Lesseps.

S'il a reçu de l'argent, voilà un homme qui n'a guère répondu à ce que les corrupteurs attendaient de lui, on est bien obligé de le reconnaître.

Et M. le garde des sceaux lui-même l'a du reste, reconnu.

Le troisième, M. Goirand aurait reçu 6000 francs. Et comme reconnaissance pour ce bon procédé, voici ce que l'*Officiel* et les *commissions racontent*:

M. Goirand a fait connaître au mois de juillet 1888 que la commission de Panama n'avait pas effectué à la caisse des dépôts et consignations le dépôt légal de 60 millions.

Le conseil d'administration, grâce à l'intervention de M. Goirand, a dû verser immédiatement la somme (ce ne doit pas être sans grimaces).

Le même M. Goirand fut un des plus acharnés députés à demander des poursuites, et ce fut lui qui baptisa l'affaire du Panama « la plus grande escroquerie du siècle. »

Encore un qui a singulièrement gagné son argent si toutefois il lui en fut donné, ce qui semble bien invraisemblable.

Le quatrième, M. *Julien*, réclame avec énergie à la Chambre de lever en ce qui le concerne, l'immunité parlementaire.

Et le cinquième, M. Maurice Rouvier, dans un discours sensationnel réclame la même mesure en faisant remarquer que même après la justice qui lui a été publiquement rendue, ses ennemis n'ont pas désarmé.

Et voilà pour l'instant, où en est l'affaire du Panama.

Trois députés poursuivis sans preuve, un sénateur infirme, également poursuivi dans les mêmes conditions.

Et puis... rien.

La montagne n'accouche même pas d'un microbe.

Et c'est avec cette comédie que les réactionnaires ont tenté une fois de plus de déshonorer la République.

Le ministère a été certainement de bonne foi dans toute cette histoire, mais *on* reconnaîtra qu'il a été bien mal inspiré.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Echos et Nouvelles

Mme Sarah Bernhardt vient d'envoyer au Salon la dernière œuvre de son chanteur. C'est un buste de Victorien Sardou d'une ressemblance remarquable.

***

Les Hollandais, qui ne doutent de rien, veulent dessécher le Zuid-zee. Ils veulent construire une digue de 38 kilomètres de longueur! Il faudra 9 ans pour la construire! Les travaux de desséchement dureront 30 ans! Ils leur pour 625 millions!

***

Les cabarets de Montmartre jouissant jusqu'à aujourd'hui d'une tolérance dont sont privés les théâtres, vont désormais être soumis à la censure de ces derniers.

***

Conférence du député Grenier dans l'Eure. — L'orateur insiste sur les avantages hygiéniques de la religion de Mahomet qui, en abstinence, jeûne, abstinence de vin et d'alcool; port du burnous, qui se lave, au lieu des vêtements qui se brûlent, etc.

***

Le jury de peinture du Salon des Champs-Elysées, qui avait reçu l'an dernier 2,400 toiles, n'en a admis, cette année, que 1,600, parmi lesquelles 800 sont des représentées.

***

Le portrait de Bismarck au Salon, de Gaillard, du Jean Weber, représente une boucherie dont l'étal regorge de viande humaine et dont le patron, tout sanglant, les poings sur les hanches, est M. de Bismarck lui-même.

***

A Toulon, la carène du cuirassé espagnol *Witoria* qui venait d'être mise à sec, hier, dans un des bassins de Missiessy, était littéralement recouverte de grosses huîtres.

***

Les Américains sont construire sur l'Hudson, un pont de huit piles ayant 200 mètres de haut, les fondations 44 mètres! Les plus grands bâtiments pourront s'y croiser sans aucune gêne! Coût, 300 millions.

***

Le téléphone de Paris à Madrid. La création de ce réseau téléphonique ne saurait tarder plus longtemps. Les villes intéressées ont voté des subventions; Bayonne 40,000 fr., Biarritz 10,000 fr.

Discours de M. Bourgeois

Au banquet qui lui a été offert à Chartres, M. Léon Bourgeois a prononcé un discours fort applaudi.

L'heure que nous traversons, dit-il est triste. Un nuage passe sur le soleil. Entre le commencement d'une nuit? Non. C'est tout simplement un nuage qui passe, mais il est bon toutefois de sentir à cette heure battre les cœurs.

De quel mal mystérieux souffre donc la République? Elle souffre du fait du ralliement des monarchistes à l'idée républicaine. Voilà son mal.

MM. Deschanel et Poincare, deux hommes distingués, doivent reconnaître le grand talent et dont j'estime le caractère, ont parlé.

Nous apercevons sous leurs magnifiques développements oratoires qu'ils ne sont provoqués de ce qu'il y a quelque chose à faire et que l'état du chose actuel n'est plus possible.

Bref, ceux qui ont parlé ont donné d'une vive clairvoyance et d'une âme généreuse, s'aperçoivent qu'il y a quelque chose à faire et notre parti comptera bientôt, lui aussi, en présence.

Il ne faut pas se perdre pour les élections futures sur des programmes infinis. Un programme trop étendu ne peut satisfaire d'accord tous les candidats. Il faut que chacun fasse un sacrifice et limite l'effort à faire.

Ce programme peut se résumer ainsi: lois sociales; réforme fiscale par l'impôt sur le revenu; la souveraineté du suffrage universel avec la revision de la Constitution. Voilà les points sur lesquels on devra se mettre d'accord pour le programme électoral prochain.

M. Bourgeois s'attache à justifier l'impôt sur le revenu. Il aborde ensuite la question de la revision de la Constitution.

Faut il supprimer le Sénat? Non. Il a rendu des services à la République, mais il faut le rectifier sur la base du suffrage universel. Le Sénat ne doit pas se transformer en resistance à la volonté du suffrage universel.

Un gouvernement n'est fort que lorsqu'il repose sur la volonté de la nation et lorsqu'un gouvernement résiste à la volonté nationale il provoque un mécontentement qui vague d'abord, même parfois au césarisme et à la révolution.

Il faut, conclut l'orateur, faire en sorte que l'esprit clerical qui s'allie aujourd'hui au péril antidémocratique ne puisse arriver à provoquer un mouvement populaire.

Je souhaite que la lumière se fasse dans les rangs de nos adversaires et je bois au principe de la souveraineté du suffrage universel, du suffrage libre, conscient, éclairé et respecté de la nation.

Les RÉVÉLATIONS D'ARTON

CAMPAGNE DE CALOMNIES. — ÉMOUVANTS INCIDENTS A LA CHAMBRE
LES AUTORISATIONS DE POURSUITES

LES DOCUMENTS
Le Carnet d'Arton

Parmi les documents de l'instruction communiqués hier, à la commission des poursuites, se trouvent notamment, le carnet d'Arton et aussi une liste saisie, en 1893, chez M. Deschamps.

Le carnet d'Arton, tel que nous l'avons vu en 1892, est un petit carnet ordinaire auquel est pendu un crayon. Il se compose de plusieurs feuillets fort cabrouillés, remplis d'indications indéchiffrables et de signes conventionnels, dont il faudrait posséder la clef pour pouvoir en saisir la véritable signification. Des noms y figurent plusieurs fois.

L'agenda

Le second document est la liste trouvée chez M. Deschamps. Enfin, le troisième document est l'agenda d'Arton:

L'agenda, cette pièce qui constitue, en quelque sorte, avec le carnet d'Arton et la liste Deschamps, la trilogie des documents historiques concernant le Panama, contient des indications chiffrées qui ne peuvent être déchiffrées qu'au moyen d'un annuaire de la Chambre des députés du premier trimestre 1888.

C'est ainsi, par exemple, qu'Arton ayant versé une somme de 10,000 francs au député de Rombignac, dont le nom figurait à la 4e ligne de la 6e page de l'annuaire, écrivait sur son agenda *4e : 10,000.*

La campagne réactionnaire

LES ACCUSATIONS CALOMNIEUSES

Les journaux réactionnaires profitent de l'occasion pour jeter à tort et à travers des noms de parlementaires comme compromis.

La *Libre Parole* excelle dans ce genre. D'abord elle met en cause feu M. Burdeau, président de la Chambre.

Nous citons son article:

En résumé, tous les noms de tous les coupables dénoncés par Arton et reconnus coupables par le jugement correctionnel sont compromis.

Pour le moment nous ne relèverons que celui d'un homme politique, aujourd'hui disparu, et que M. Le Poitevin livra à la commission dans les termes suivants:

« En résumé, il est un nom, que j'ai le regret d'être obligé de citer, qui a été porté par un homme illustre, que tous les républicains ont pleuré quand il est mort. Cet homme est M. Burdeau!

« J'ai la preuve que M. Burdeau a été, à la Chambre, l'indicateur d'Arton; qu'il s'était chargé de déniger en sa correspondance des dépêches que devait corrompre, et, pour ces faits, M. Burdeau a directement touché la somme de 50,000 francs. »

Cette déclaration, faite par M. Le Poitevin d'une voix ému, produisit sur la commission une impression d'effarement.

Plus loin la *Libre Parole* donne les noms et les portraits (!) de quatre accusés nouveaux: MM. Rouvier, Goirand, Julien, Clovis Hugues.

Le Gaulois de son coté publie la liste trouvée chez M. Deschamps et qui constitue une des pièces remises à la Commission des poursuites.

Il la fait suivre des lignes que voici:

M. Le Poitevin a prononcé devant la commission qu'il avait conservé dans son instruction son entière liberté d'action et que, s'il avait pu dès à présent réunir des éléments de preuves suffisants pour motiver les poursuites contre les trois députés dont il demandait l'autorisation de poursuites comme ayant sous qu'il apport du dossier et des preuves écrites directement reçu des sommes d'Arton, il n'en est pas tout à fait de même des autres.

Contre les quatre noms, il n'existe à l'heure actuelle que des presomptions graves résultant du carnet d'Arton et des déclarations formelles de ce dernier.

Le premier, une personnalité politique des plus considérables, nommait dans le dossier comme ayant touché 50,000 francs d'Arton et 50,000 francs de M. Saint Martin.

Un autre député appartenant au parti radical figurerait pour une somme d'environ 20,000 francs dans le carnet d'Arton.

Ajoutons à titre de curiosité que c'est sur la déposition de ce témoin, en cour d'assises, lors de l'affaire Baihaut que la justice a pu entreprendre tout le procès de corruption. S'il est compromis, nous dit on c'est de sa faute.

Le troisième, un ami intime, connu de près au monde du Palais, n'aurait touché qu'une somme relativement peu considérable, mais n'en serait pas moins fortement compromis.

Quant au dernier, et son nom nous pouvons le citer puisqu'il a pris les devants, M. Clovis Hugues, un ami, il en tire le nom honneur. Il est plus que tout ce qu'a raconter sur M. Saint-Martin le dossier puis c'est confirmé.

En réalité, il n'a rien qu'emprunter quelques cents francs, un jour, à M. Saint-Martin. Cet argent lui fut restitué, et il en exerça du moins le temps, le soir dans la rue Lopic, entre M. Saint-Martin et M. Clovis Hugues a eu lieu.

CONSEIL DE CABINET

Les ministres se sont réunis extraordinairement lundi matin, en Conseil de Cabinet, au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline.

Ils se sont occupés des diverses questions inscrites à l'ordre du jour des Chambres.

A LA CHAMBRE

Avant la Séance

Grands foule dans les couloirs. Les députés sont beaucoup moins nerveux, moins agités que samedi.

M. Rouvier, entouré d'amis et très calme, dit, à un de nos confrères qui lui parle de la *Libre Parole* : « Que voulez-vous que cela me fasse, je n'ai jamais vu ni connu Arton et tout cela ne me trouble pas. »

M. Antoine Borer raconte toujours l'histoire qu'on connaît et que chacun croit exacte, il faut le dire.

M. Clovis Hugues, très rassuré, dit à ceux qui l'entourent : « Je voulais, dit-il, demander aujourd'hui même qu'on levât pour moi l'immunité parlementaire; il paraît que d'autres voulaient le demander pour moi. Je les laisse faire. Il paraît que j'ai touché 300 francs dans un mauvais moment; seulement, pour me rendre humilier, on a ajouté un zéro. »

M. Salis, député de l'Hérault, dont le nom figure dans la liste du *Gaulois* précédé du chiffre 20 et du mot « barré » entre parenthèses, paraît indigné.

L'accusation tombe mal en ce qui le concerne: il a toujours été l'adversaire du Panama.

M. Salis fit partie de la commission chargée d'examiner la proposition Michel tendant à autoriser l'émission pour le Panama d'obligations à lots, il se montra l'adversaire déterminé de cette proposition, il vota pour le rapport Rondeleux hostile, contre le rapport Maret favorable et il vota aussi contre le passage à la discussion des articles et contre la loi elle-même.

« Comment, s'écrie-t-il, c'est moi qui ai fait pincer tous ces gens-là, et on me fourre là-dedans. Je vais protester immédiatement à la tribune. »

Décision de la gauche-radicale

La gauche radicale présidée par M. Dujardin-Beaumetz, s'est réunie, avant la séance, et a décidé d'appuyer la demande d'enquête proposée par la majorité des membres de la commission des poursuites : elle estime que « dans l'intérêt des institutions républicaines, des garanties des libertés publiques, il est essentiel que la pays soit définitivement éclairé sur les responsabilités politiques et morales encourues dans l'affaire de Panama ».

LA SEANCE

La séance est ouverte à deux heures. Les tribunes publiques sont archi-comables. Dans l'hémicycle les groupes de députés sont compactes.

Au banc des ministres se trouvent MM. Méline, Darlan, Cochery, Lebon, Besnard.

A 2 heures 10, les membres de la commission des poursuites prennent place au banc de la commission. M. Henry Maret s'installe à côté du président, M. Théophile Goujon.

M Krantz dépose son rapport sur le budget de 1897.

LE PANAMA

QUESTION DE M. JULLIEN

M. Brisson donne la parole à M. Jullien, l'un des quatre députés cités dans la *Libre Parole* à propos des noms pour adresser une question à M. Legrède des sceaux qui l'accepte.

M. Jullien monte à la tribune. Un grand silence s'établit.

M. Jullien. — Mon nom a été prononcé dans la déplorable affaire de Panama. Je ne sais même pas sur quel fait l'imputation m'a frappé cette nuit. Mon dignité ne me permet pas de rester sous le coup d'une accusation; je dois y répondre bien que je n'en connaisse pas la portée, je dois à mon honneur de demander à la Chambre de lever immédiatement pour moi l'immunité parlementaire. (Très bien! Très bien! Applaudissements à gauche.)

Question de M. Clovis Hugues

M. Brisson. — M. Clovis Hugues a la parole pour adresser une question analogue à M. le garde des sceaux.

M. Clovis Hugues. — L'accusation qui pèse sur moi est pueriile et le juge d'instruction a lui-même déclaré hier devant la commission que, s'il demandait la levée de l'immunité parlementaire, c'était pour me permettre de démontrer immédiatement ma parfaite honorabilité.

Je vois M. Darlan, faire un signe d'assentiment, l'en suis heureux, mais cela ne suffit pas et je prie la Chambre de lever le plus tôt possible, mon immunité parlementaire.

Comme poète, j'aurais préféré une autre charrette, celle d'Andre Chénier; mais si quelques-uns sont fatigués de me voir marcher à l'Irréalité, qu'ils enlèvent le masque, ou revrai dessous la figure d'un honnête homme et personne dans le pays ne pourra dire que Clovis Hugues s'est vendu.

On sera convaincu que j'étais digne de l'estime de tous, mais je ne suis pas surpris d'être aujourd'hui la victime d'une erreur judiciaire, j'ai eu souvent juste contre elles! (Rires.)

Qu'on flatrisse les scélérats mais qu'on innocente les innocents dont je suis! (Applaudissements.)

QUESTION DE M. SALIS

C'est le tour de M. Salis qui, lui aussi, vient protester :

M. Salis. — Messieurs, en arrivant à la Chambre, j'ai appris que mon nom figurait dans un journal. *Je suis d'autant plus étonné que j'ai voté contre le* projet de Panama.

Il y a eu deux commissions du Panama. Dans la première, dont j'ai fait partie, j'ai combattu de toutes mes forces le projet d'émission des valeurs à lots; j'ai même demandé à MM. Carnot et Bainaut, alors ministres, qui avaient l'intention de défendre le projet.

Leur réponse négative, je leur ai déclaré qu'il fallait retirer ce projet, le lendemain, le projet était retiré.

Dans la seconde commission, dont j'ai fait également partie, j'ai été de ceux qui n'ont pas changé d'avis et qui ont voté contre le projet. C'est à eux MM. Fels, Fauve, Rondeleux, Chantagret et Hortonc.

J'ai partout et toujours dénoncé, auprès des ministres et devant la Chambre, le projet dont il s'agit et voilà qu'on m'accuse, moi, l'adversaire acharné du Panama. Eh bien! j'ai pris le deo de tout cela. (vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs) qu'on en finisse.

QUESTION DE M. GOIRAND

M. Goirand aborde à son tour la tribune.

M. Goirand. — Je suis dans la même situation que M. Salis. Moi aussi, j'ai toujours voté contre les propositions de la Compagnie du Panama. Et pourtant, le 27 avril 1888, j'ai prononcé un discours qui a été le point de départ des recherches faites sur cette affaire.

Au mois de juillet de la même année, c'est moi qui a fait connaître que la Compagnie de Panama n'avait pas effectué à la caisse des Dépôts et Consignations le dépôt légal de 60 millions qu'a été versé qu'après mon intervention.

Le 14 décembre, j'ai signalé l'attitude du conseil d'administration de la compagnie qui aurait dû demander le 31 juin 1890.

Enfin, quand l'opinion publique réclamait des poursuites contre les administrateurs du Panama, j'ai déposé un ordre du jour demandant des poursuites immediates. Est-ce pour tout cela qu'on me menace de me conduire chez un juge d'instruction?

D'autre part, je n'ai en aucune relation ni directe, ni indirecte avec des sociétés ayant de près ou de loin des attaches avec la Compagnie de Panama et pourtant on m'a traité de voleur, de vendu. On m'a accusé d'avoir touché un million, d'avoir fait la joie de l'Angleterre, que sais-je.

Aujourd'hui Arton me dénonce, paraît-il, comme ayant reçu de mille francs, alors que c'est moi qui ai appelé l'affaire de Panama la plus grande escroquerie du siècle.

Qu'on mette en parallèle la moralité de l'accusateur et celle de l'accusé, comme la politique n'est plus que la dernière des carrières.

M. Dussausaye. — C'est vrai, on en fait dernière des carrières.

Cris à gauche. — Grâce à qui ?

M. Goirand. — Oui, grâce à ceux qui ont la certitude d'en sortir la tête haute, quoi qu'on fasse pour son pays.

Je tiens à me justifier au plus tôt et je demande la levée de mon immunité parlementaire.

M. ROUVIER A LA TRIBUNE

M. Rouvier monte à la tribune. Un silence profond se produit et la présence de l'ancien ministre des finances provoque une vive sensation.

M. Rouvier. — Messieurs, moi aussi je vais m'expliquer, je vais exposer à mes collègues, à tous mes collègues, même à mes adversaires politiques, la singulière situation qui m'est faite.

Dans ma vie publique de 25 années, je n'ai jamais été gêné. J'ai amassé bien des haines, parce que j'ai pris bien des responsabilités, mais s'il y a une chose inconcevable, c'est que mon nom ait pu être prononcé à l'occasion de cette affaire de Panama.

Il y a quelque jours je prends un ami, un ami m'ont prévenu, ils m'ont même avoue qu'on prétendait que je n'avais pas été pourvu, jusqu'ici, c'est parce qu'on redoutait des révélations.

Oui, messieurs, on m'a prête une âme assez basse pour user de tels moyens, pour me défendre un prix d'une infamie. On a dit que j'étais en état de déshonorer la morale de la Chambre et il y en a qui l'ont cru. On veut donc me faire boire jusqu'au fond la coupe des amertumes! (Mouvement.)

Messieurs, il y a deux mois, la fille de celui qui se pose en accusateur public s'est présentée à mon domicile demandant à me parler. J'ai refusé de la recevoir. Cette personne a dit alors : Je m'adresse à M. Rouvier parce qu'il est étranger à cette affaire et que, par sa situation, il peut être utile à mon père. Mais je ne me suis pas arrêté aux sollicitations contre moi quand j'ai essayé de rendre service à un ami dont je ne connaissais pas les agissements (Cornelius Herz). Il y a cinq ans de cela.

Après examen, il a été prouvé que je n'avais rien à un reproche et cependant ceux qui ont mené l'affaire n'ont pas désarmé. Ils ont continué à dire que le gouvernement avait voulu défendre M. Rouvier. *Le garde des sceaux était alors* M. Bourgeois. Eh bien! que M. Bourgeois réponde et dise s'il a tente une démarche quelconque pour me défendre.

M. Bourgeois. — Certes non.

M. Rouvier. — Et plus tard (avec émotion), fauche qui dont cruel m'étrangnant, une autre accusation a ete lancée contre moi. Il s'agissait du chèque Thierrée. J'en appelle à votre loyauté. Monsieur Bourgeois; vous ai-je jamais demandé d'intervenir auprès des magistrats ? Réponds?

M. Bourgeois fait un signe de dénégation.

M. Rouvier. — Et ce matin même, au moment où je venais de procéder à cet cérémonie des plus cruelles.

A ce moment, M. Rouvier, vaincu par l'émotion, ne peut retenir un sanglot et des larmes roulent le long de ses joues. (Sensation prolongée).

M. Rouvier. — Ce matin, je venais de faire exhumer le corps de mon pauvre enfant, quand un ami m'a communiqué un journal où un dessin de moi portait légère une phrase attribuée à M. le garde des sceaux.

Réponds, messieurs les ministres, cela est-il vrai?

MM. Méline et Darlan font un geste de dénégation.

M. Darlan. — Je le déclare sur l'honneur, jamais je n'ai dit devant la commission qu'il y avait des accusations contre vous. (Nombreux applaudissements.)

M. Rouvier. — Je n'en doutais pas, mais cette réponse nécessaire était nécessaire (Se frappant avec force la poitrine) Ah! j'ai été attaqué avec un acharnement inouï, j'ai dû faire face tout seul à mes ennemis.

Je ne redoute pas la justice, je l'attends, je la réclame. Qu'un magistrat m'appelle, qu'il m'interroge, je ne crains rien et je sais pêt. J'ai soulevé de telles inimitiés que je n'ai même pas pu obtenir de ceux qui m'ont spontanément attaqué, qu'ils reconnaissent mon innocence, proclamée cependant par la justice elle-même. Ah! j'en appelle à votre loyauté.

M. Jaurès. — Nous apportons ici de la loyauté.

M. Rouvier. — Oui, vous avez été une loyale exception, vous, monsieur Jaurès, et je vous en remercie. (Applaudissements.)

J'ai tout à monter cette tribune pour repousser énergiquement la nouvelle accusation dont je suis l'objet.

D'une voix vibrante, il ajoute :

Je déclare que jamais je n'ai eu de rapport d'argent avec la Compagnie de Panama. Je proteste contre les allégations qui m'ont frappé par la justice, serai en grand justicier. Je lui oppose un démenti indigne.

Messieurs, je me lutte plus depuis longtemps pour le pouvoir. J'ai été tellement frappé par des doubles crasés et par mes ennemis que je me suis lassé de cette lutte.

Je ne voulais plus qu'une chose : Transmettre à mon fils un nom honoré, un nom à l'abri de toute atteinte. C'était toute mon ambition : celle-là, je la défendrai ! Ses frappant la poitrine peu importe la blessure qui saignera, pourvu que l'honneur sera sauf et je vous jure bien qu'il ne sera pas dit que je ne me serai pas justifié.

En revenant à sa place, M. Rouvier est entouré par ses amis qui lui serrent la main. Très ému, M. Rouvier s'essuie les yeux à plusieurs reprises. Il a sangloté au cours de son discours qui a produit une émotion énorme.

Déclarations de M. Darlan

M Darlan. — Je n'ai jamais senti plus douloureusement qu'aujourd'hui combien sont dangereuses certaines indiscrétions. Je dois déclarer tout d'abord que le nom de M Salis n'a été, à aucun moment prononcé par Arton (Vifs applaudissements sur tous les bancs).

Après le défilé émouvant qui s'est produit à cette tribune, je tiens à m'expliquer pour qu'on sache que l'attitude du garde des sceaux à l'égard de ses collègues a toujours été loyale.

En ce qui concerne MM. Clovis Hugues, Julien et Rouvier, il est exact qu'Arton a dénoncé avoir remis à des tiers, pour les leur faire parvenir certaines sommes d'argent. (Bruit à gauche.)

M. Clovis Hugues. — Cela est faux, ce n'est pas ces gens-là ? Mais c'est abominable !

M Darlan. — Mais, à côté de l'affirmation d'Arton, il n'y a pas d'autres indices pour pouvoir permettre de corroborer cette accusation. (Nouveau bruit.)

Quant à M. Goirand, Arton dit lui avoir remis six mille francs de la main à la main. (Exclamations.)

On crie à gauche : mais c'est honteux, on accuse sans preuves. (Bruit prolongé.)

M. Darlan. — Je me hâte d'ajouter que l'attitude prudente du garde des sceaux ne saurait être critiquée. (Rires ironiques à droite et à gauche.)

M. Clovis Hugues. — Cela lui fait une belle jambe.

M. Darlan. — Le procureur général a estimé que pour ces quatre honorables députés les présomptions ne paraissaient pas suffisantes. (Exclamations à gauche. Longue agitation.)

Mais, messieurs, pour que vous puissiez statuer sur la demande de nos collègues, il faut une demande émanant du procureur général, je vais lui faire connaître ce qui vient de se produire, je vous communiquerai ensuite ses intentions. (Très bien au centre. Exclamations à gauche.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE
DEMANDE de levée d'immunité parlementaire

Cris. — Alors, pourquoi livrer leurs noms ?

M. Darlan. — Nos collègues, dans une protestation émue, demandent qu'on lève leur immunité parlementaire, alors qu'il ressort de la justice, mais la Constitution ne permet pas à des députés de renoncer d'eux-mêmes à l'immunité parlementaire. (Bruit.)

Je prie la Chambre de suspendre la séance. *A la reprise je serai peut-être en état d'apporter des déclarations nouveaux.* (Mouvements divers.)

La séance est suspendue.

Longue agitation dans l'hémicycle. On entoure M. Rouvier, M. Ricard, ancien garde des sceaux, cause longuement avec lui.

PENDANT LA SUSPENSION

Les couloirs du Palais-Bourbon sont toujours très animés, mais moins bruyants cependant que samedi. On constate une sorte d'affaissement et on désir des plus vifs de voir cesser la situation actuelle qu'on estime déplorable pour la République et pour le pays. On discutait les bruits qui venaient de la commission et qui, mettaient sur la sellette d'autres parlementaires que ceux qui ont été l'objet de demandes de poursuites de la part du gouvernement. Ces révélations ont été publiées par certains journaux du matin avec une hâte qui n'a pas été sans surprendre. On en est allé jusqu'à donner les portraits de ces nouveaux accusés que l'on reprochait au cabinet de s'obstiner à couvrir.

Tout le monde, avant la séance, ne voyait que les incidents provoqués par toutes les rumeurs que la presse a recueillies; comme on le voit dans le compte-rendu, ces incidents se sont produits mais sans violence.

Pendant la suspension qui a suivi on ne parlait qu'avec admiration de la véhémente défense de M. Rouvier. Jamais, disait-on, il n'a été aussi éloquent, jamais il n'a su, dans une situation pénible, trouver des accents plus chaleureux. Voilà un superbe orateur, et il est bien fâcheux qu'un homme semblable soit obligé de lutter ainsi pour la défense de son honneur. C'est un beau talent et une grande capacité, dont il serait regrettable que le pays fût privé.

Tel est cet après-midi l'avis de tous; nous avons entendu dans les couloirs des adversaires de M. Rouvier lui rendre sincèrement hommage. On parle beaucoup aussi des menaces dont le député des Alpes-Maritimes a été l'objet de la part de la fille d'Arton. La tentative de changer dont cette jeune personne s'est rendue coupable, sans doute à l'instigation de son père, est une sorte de prologue, au procès qui va avoir lieu et en indique la moralité. C'est parce qu'il n'a été ni pour les juges, ni pour que Arton se décide à faire des révélations dont les jurés de la Seine auront à apprécier la valeur. Quels débats passionnés que ceux qui vont avoir lieu devant la Cour d'assises! Mais, en attendant, il semble, nous le répétons, que le Parlement n'a pas, en ce moment, son emballement de 1892.

T. H.

Conseil de Cabinet

Pendant la suspension de séance les ministres ont tenu dans le cabinet qui leur est réservé au Palais-Bourbon, une délibération qui a été tenue secrète.

LA REPRISE

La séance est reprise à 5 h. 25.

M. Brisson. — La parole est à M. le garde des sceaux.

Déclaration de M. Darlan
Refus du Procureur-général

M. Darlan monte à la tribune et lit une déclaration :

Je viens de conférer avec le Procureur général. Il ne peut, sans manquer à la loi, demander la levée de l'immunité parlementaire, il faudrait pour cela qu'il fut survenu un élément nouveau. Il n'y en a pas. Donc il ne peut introduire une demande de cette nature. (Vive sensation).

VIOLENT INCIDENT

M. Deville. — Votre situation n'est plus entière. Le garde des sceaux a violé ici le secret de l'instruction, il a demandé une suspension de cette séance, laissant entendre qu'il allait demander de nouvelles poursuites.

Je vais dire ce qui s'est passé hier au sein de la Commission.

Le garde des sceaux a dit hier : J'avais de nouvelles preuves à apporter contre quatre parlementaires et ces personnes me font le plaisir de monter à la tribune je déposerai immédiatement les poursuites.

M. Darlan. — Vous dénaturez mes paroles M. Deville. — Tout le monde l'a entendu et M. Lemougne a même dit : « Vous nous tendez un piège. (Réclamations).

M. Lemoigne. — Cela est inexact.

M. Deville. — Je persiste à dire que le garde des sceaux a violé le lanage que j'ai cité.

M. Darlan proteste. — J'ai dit pourquoi ces demandes n'avaient pas été déposées avec les autres, j'ajoutais que si les députés dont les noms étaient connus par la Commission demandaient à voir l'immunité levée je desirais voir leurs vœux réalisés. (Rumeurs).

M. Rouanet tapant sur son pupitre. — Non! non!

M. Darlan. — Il me semble que j'ai donné la preuve de la loyauté de mon attitude. Je n'ai rien à ajouter.

M. Deville. — La Chambre sera juge de vos procédés.

M. Brisson. — Je ne permets pas qu'on mette en doute la parole du garde des sceaux.

M. Deville. — Je n'ai rien ajouté à mes contradictions entre les deux attitudes du garde des sceaux. (Rumeurs au centre).

M. Devilt. — On ne doit pas se trouver en face de bribes d'instructions. Je demande au garde des sceaux d'expliquer son revirement. (Applaudissements à gauche).

M. Darlan. — Samedi j'ai dit à la Commission que la décision du Procureur général ne permettait pas la chambre après la clôture de l'instruction.

M. Le Hérissé. — Je suis convaincu que les débats du garde des sceaux sont sincères; ce qui doit faire foi, c'est le procès-verbal de la Commission. Il n'est pas encore rédigé. (Violent tumulte).

M. Le Hérissé. — Voilà ce que le garde des sceaux a dit : « Si tout se passe comme je pense, je serai là avec le pouvoir exécutif pour faire d'autres poursuites. » (Rumeurs au centre).

Et aucun de nos collègues de la commission ne les démentira (Voix nombreuses; Le rapport ! le rapport !

LE RAPPORT de la commission

M. Lemoigne monte à la tribune et lit le rapport qui conclut à la levée de l'immunité parlementaire. Il demande l'urgence et la discussion immédiate.